

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES (FSPhS)

Invitation des représentants du Comité central et de la Fondation pour la promotion de la philatélie

Le présent document règle les invitations, la prise en charge des repas et l'hébergement des représentants du Comité central et de la Fondation pour la promotion de la philatélie aux cérémonies d'ouverture et/ou à la soirée du Palmarès des expositions patronnées par la FSPhS. Il détermine également les frais à la charge du Comité d'organisation.

La participation de membres du Comité central « en mission » n'est valable que lorsque:

- un membre apporte les salutations et les vœux de la FSPhS lors d'une cérémonie d'ouverture;
- le responsable du dicastère Expositions lors d'une journée destinée à une discussion avec le Comité d'organisation et le président du jury au sujet du déroulement des opérations pour la confection des certificats de participation et des diplômes ;
- un membre est mandaté pour remercier et distribuer les distinctions aux membres du Comité d'organisation lors de l'annonce des résultats ou lors de la soirée palmarès.

Les règles suivantes sont généralement valables:

- Les frais d'un accompagnateur (compagnon/compagne) ne sont pas à la charge du Comité d'organisation;
- Des jetons de présence journalier ne sont pas versés aux invités;
- Si un invité « en mission » pour le Comité central est également membre du jury il n'y a pas de prise en charge pour un autre membre du Comité central;
- les représentants invités présentent au Comité d'organisation de l'exposition leur note de frais uniquement s'ils n'ont pas été pris en charge directement par le Comité d'organisation.

1. Expositions de degré III

| Cérémonies d'ouverture | <u>Invités</u> | Prise en charge des coûts |
|---|--|---|
| Fondation | un représentant | aucun |
| Comité central | tous | aucun |
| | Représentant « en mission » voyage, 1 repas, 1 nuitée 1) | |
| | | |
| Annonce des résultats | <u>Invités</u> | Prise en charge des coûts |
| <u>Annonce des résultats</u> Fondation | <u>Invités</u> personne | <u>Prise en charge des coûts</u> aucun |
| | personne tous | |

2. Expositions des degrés II et degrés III/II combinées

| Cérémonies d'ouverture | Invités | Prise en charge des coûts |
|------------------------|--|---------------------------|
| Fondation | un représentant | aucun |
| Comité central | tous | aucun |
| | Représentant « en mission »: voyage, 1 repas, 1 nuitée 1) | |
| <u>Palmarès</u> | Invités | Prise en charge des coûts |
| Fondation | un représentant | Carte de fête |
| Comité central | tous | Carte de fête |
| | Représentant « en mission »: en plus, voyage, 1 nuitée ¹⁾ | |

¹⁾ une nuitée seulement si le voyage aller et retour le même jour n'est pas possible.

3. Expositions nationales et multilatérales de degré I et expositions de degrés II/I combinées

| Cérémonies d'ouverture | Invités | Prise en charge des coûts |
|------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Fondation | un représentant | 1 repas |
| Comité central | tous | voyage, 1 repas |
| <u>Palmarès</u> | Invités | Prise en charge des coûts |
| Fondation | un représentant | Carte de fête, 1 nuitée |
| Comité central | tous | voyage, Carte de fête, 1 nuitée |

Ce document a été accepté lors de la séance du Comité central du 20 juin 2018 à Olten et entre en vigueur le 1er juillet 2018.

Le président central Le responsable du dicastère Expositions sig. Hans Schwarz sig. Giovanni Balimann